



# CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Flex Media  
Dénommé ci-après « Prestataire », d'une part

Et

### **[Nom et Prénom du Client] :**

Dénommé ci-après le « Client », d'autre part

## OBJET DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Le présent contrat est un contrat de prestation de services ayant pour objet :

Marketing digital

Par cette convention, le Prestataire s'engage à fournir au Client la prestation décrite ci-dessus, en échange du paiement du prix et aux conditions convenues par les parties et définies aux articles suivants.

## OBLIGATION DU PRESTATAIRE

Le Prestataire a l'obligation de mener sa mission à bien, selon les termes convenus dans le contrat par les parties. Il s'engage également à livrer sa prestation dans le délai convenu.

Par ailleurs, le Prestataire a un devoir d'information vis-à-vis du Client au regard des caractéristiques essentielles du service qu'il s'apprête à fournir. Il doit communiquer au Client les informations nécessaires en ce sens.

Le Prestataire a de surcroît un devoir de conseil envers son Client et doit le conseiller au mieux sur l'utilité que la prestation qui est réalisée représente pour lui.

## OBLIGATION DU CLIENT

Le Client a l'obligation de verser le prix convenu, dans les délais prévus par cette convention. Le Client doit également donner au Prestataire accès aux informations et aux moyens suffisants pour qu'il puisse mener à bien sa mission. Il s'engage donc en ce sens à collaborer avec le Prestataire pour lui fournir ces informations.

Il a par ailleurs l'obligation de réceptionner la prestation, qu'il devra approuver ou émettre des réserves si elle ne lui semble pas entièrement satisfaisante. L'approbation des travaux sera considérée comme tacitement acquise si le Client reçoit la prestation sans émettre de réserve.



## **DURÉE ET CALENDRIER DE LA MISSION**

La prestation devra être réalisée selon les modalités convenues entre les parties.

## **PRIX**

En contrepartie de la prestation réalisée, les parties conviennent que le Client versera au Prestataire le montant convenu. Les modalités de paiement seront définies dans un accord séparé entre les parties.

## **CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES**

Si un changement imprévu de circonstances devait empêcher la réalisation de la prestation ou la rendre particulièrement onéreuse pour l'une des parties, il est convenu que les parties essaient de renégocier cet accord afin de rendre l'exécution de la prestation possible.

## **ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ**

Les parties s'engagent à ne communiquer aucune des informations qui leur ont été transmises au titre de la conclusion de ce contrat et de son exécution, ainsi qu'à ne pas utiliser ces informations pour leur compte ou celui de tiers. Les parties devront respectivement restituer à l'autre les documents confidentiels leur ayant été transmis au cours de la mission pour sa réalisation.

## **FORCE MAJEURE**

Les parties peuvent s'exonérer de leur responsabilité contractuelle en démontrant la survenance d'un événement de force majeure, rendant impossible l'exécution du contrat indépendamment de leur volonté. Elles doivent néanmoins informer l'autre partie de la survenance de cet événement.

## **RÉSILIATION DU CONTRAT**

Dans le cas où l'une des parties ne remplirait pas ses obligations, ce contrat peut être résilié après envoi d'une mise en demeure à la partie débitrice des dites obligations, restée sans réponse.

## **RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE**

L'inexécution contractuelle d'une quelconque stipulation contenue dans le présent contrat engagera de plein droit la responsabilité de la partie défaillante, conformément au droit commun.



## **MODIFICATION DU CONTRAT**

La présente convention annule et remplace tout accord antérieurement conclu entre les parties. Toute modification de cette convention devra être mise par écrit dans un avenant signé par les parties.

## **CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE**

En cas de différends, les parties s'engagent à tenter de régler leurs désaccords à l'amiable avant de procéder à la saisine du juge judiciaire. Néanmoins, si elles ne pouvaient y parvenir, elles s'accordent pour désigner le tribunal compétent pour juger de tout litige concernant ce contrat ou en relation avec celui-ci.

Fait le 10/06/2023, au Havre, en 2 exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des Parties.

Signature du Prestataire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text 'Signature du Prestataire :'. There is a small blue mark below the signature.

Signature du Client :